

SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT



Jeudi 5 mars 2026
de 13h30 à 15h

PARTIR À LA RETRAITE

Objectifs :



Vous présenter :

- * Les différents services numériques à votre disposition
- * Les étapes à suivre pour bien préparer votre départ
- * Les démarches pour faire votre demande de retraite et l'accompagnement du SRE

Au sommaire :

▼ Éléments de contexte

- Le rôle des différents interlocuteurs
- Les outils et services numériques à votre disposition

▼ Entre 50 et 60 ans

- Vérifier son Compte Individuel Retraite (CIR) et demander sa correction en cas d'erreur

▼ 2-3 ans avant votre retraite

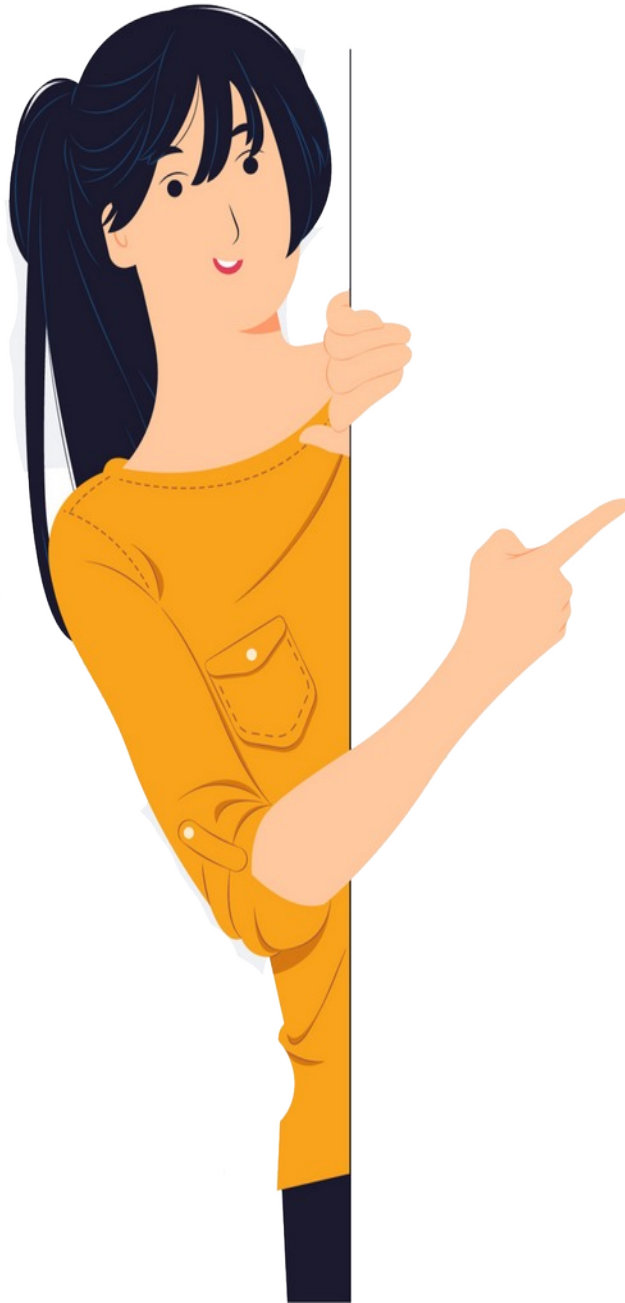
- Estimer sa retraite en autonomie ou par un accompagnement du SRE

▼ 6 mois avant la retraite

- Déposer et suivre son dossier

▼ Une fois à la retraite

- Le paiement de la pension, les documents associés...
- Reprendre une activité
- Contacter le SRE





Éléments de contexte

- Le rôle des différents interlocuteurs
- Les outils et services numériques à votre disposition
- Vos questions

Éléments de contexte / Le rôle des différents interlocuteurs

L'employeur



- Fonction RH
- Conseil sur la carrière

L'utilisateur = acteur



- Outils
 - Services
- En autonomie

Le SRE



- ENSAP
- Accueil et conseil retraite (EIR)
- Projection personnalisée à/c 55 ans ou 7 ans du départ

Les Centres de gestion des retraites



- Répondent aux questions sur le paiement des pensions



Éléments de contexte / Les outils et services numériques à votre disposition

- Les outils vous permettent de disposer de services immédiats, fiables et sécurisés, en complète autonomie



retraitesdeletat.gouv.fr

Pour télécharger vos bulletins de paye et de pension

Pour voir votre carrière et vos données personnelles

Pour demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite (CIR)

Pour simuler votre retraite

Pour demander une retraite progressive (non abordée dans le webinaire)

Pour demander votre retraite de la fonction publique de l'État (FPE) et du régime additionnel (RAFP)

Pour poser vos questions et réclamations par messagerie

Pour obtenir un relevé de carrière, une estimation inter-régimes

Pour simuler vos droits tous régimes

Pour demander votre retraite à l'ensemble de vos régimes d'affiliation

Pour toutes vos questions sur le droit des retraites, les procédures, de votre situation d'actif à retraité

Depuis juillet 2024, vous disposez d'une messagerie sécurisée présente dans votre compte ENSAP pour échanger par courriel avec nos services

Entre 50 et 60 ans



➤ **Estimer
votre retraite**
en autonomie



**Solliciter un
accompagnement
personnalisé**



➤ **Vérifier votre
Compte
individuel
Retraite
(CIR)**



ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite

REPUBLIC FRANCAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSAP
Espace Numérique Unifié de Citoyens Publics

- Accueil
- Mon profil
- MES DOCUMENTS
 - Ma rémunération
 - Mes doc. employeur
- MA RETRAITE
 - Préparer ma retraite**
 - Simuler ma retraite
 - Demander ma retraite

Mon tableau de bord

Bienvenue dans votre espace sécurisé

Ma rémunération

↓ **Bulletin de paie de septembre 2024**

21/09/2024 2024_09_BP_septembre.pdf (PDF, 25 Ko)

↓ **Bulletin de paie d'août 2024**

22/08/2024 2024_08_BP_aout.pdf (PDF, 25 Ko)

[Voir tous les documents](#)

Simulateur de retraite

Simulez votre retraite dès maintenant.

[Faire une simulation](#)



Préparer ma retraite

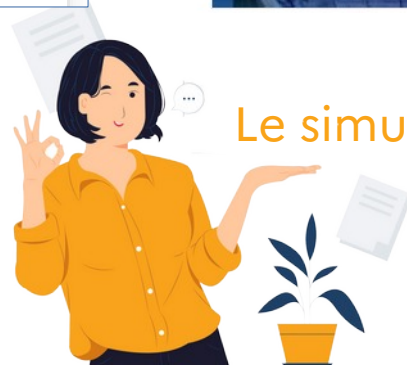
Accédez à votre compte individuel de retraite

Je consulte les données prises en compte pour ma retraite (carrière, situation personnelle...)

En fonction de mon âge, je demande la correction de mes informations

[Accéder →](#)

Hors certains départs anticipés comme ceux au titre du handicap, de l'invalidité... ou des départs à l'âge légal après une démission



Le simulateur est accessible dès 45 ans pour les civils, dès 33 ans pour les militaires

ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité


Équipement Numérique des Services de l'État Public

Accueil

Mon profil

MES DOCUMENTS

Ma rémunération

Mes doc. employeur

MA RETRAITE

Préparer ma retraite

Simuler ma retraite

Demander ma retraite

Dernière mise à jour : 24/10/2018

Préparer ma retraite

Accédez ici aux informations de votre compte individuel de retraite
Pour éditer un bloc, cliquez sur « Modifier mes informations ».

Grade

**INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES
9EME ECHELON**

Date d'effet
04/01/2017

En savoir plus >

Pourquoi est-ce important de mettre à jour mon compte individuel de retraite tout au long de ma carrière ?

Les données mises à jour serviront au calcul de ma future retraite. Un compte complet pourra me permettre d'accéder à la simulation.

Fonctionnaires - vos questions les plus fréquentes
Militaires - vos questions les plus fréquentes

Carrière [Modifier mes informations](#)

Récapitule les services valables pour la retraite accomplis dans la fonction publique (État, hospitalière ou territoriale).

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES					
Du 01/09/1981 au 31/08/1982					
Situation	Taux d'activité	Détachement	Secours	Sédentaire ou actif	
Activité	100%	Non	Non	Sédentaire	Civile Élève

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES					
Du 01/09/1982 au 31/10/1990					
Situation	Taux d'activité	Détachement	Secours	Sédentaire ou actif	
Activité	100%	Non	Non	Sédentaire	Civile Titulaire

E.N.A.					
Du 01/11/1990 au 31/10/1991					
Situation	Taux d'activité	Détachement	Secours	Sédentaire ou actif	
Activité	100%	Oui	Non	Sédentaire	Civile Titulaire

Voir les 1 autres >

Enfants

Les avantages liés à votre (ou vos) enfant (s) sont appréciés au moment du départ à la retraite.

En savoir >

	Ouvre droit à bonification	Handicap d'au moins 80% (si concerné)
ANNEE 1981	NON	NON
Période d'éducation ou de prise en charge	Date de naissance	Autre parent
Depuis le 26/01/2001	26/01/2001	-
ANNEE 1982	NON	NON
Période d'éducation ou de prise en charge	Date de naissance	Autre parent
Depuis le 29/01/2003	29/01/2003	-
ANNEE 1983	NON	NON
Période d'éducation ou de prise en charge	Date de naissance	Autre parent
Depuis le 25/07/2009	25/07/2009	-

Service national

Il s'agit du service militaire obligatoire mentionné dans l'état signalétique et des services militaires.

En savoir plus >

Du 01/06/1995 au 19/07/1995
Service national non effectué durant la carrière

ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite

Thèmes non présents dans votre compte

Si vous êtes concerné(e) par l'un des thèmes suivants, vous pouvez en demander la correction.

Bonification(s)

[Modifier mes informations](#)

Les bonifications sont des trimestres supplémentaires qui viennent s'ajouter aux années de services effectifs afin d'augmenter le montant de la pension.

[En savoir plus](#)

Service national

[Modifier mes informations](#)

Il s'agit du service militaire obligatoire mentionné dans l'état signalétique et des services militaires.

[En savoir plus](#)

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

[Modifier mes informations](#)

Bonification attribuée, sous forme de points d'indice, aux fonctionnaires occupant des emplois particuliers.

[En savoir plus](#)

Handicap

[Modifier mes informations](#)

L'incapacité permanente au moins égale à 50%, ou pour les périodes situées avant le 1er janvier 2016, la qualité de travailleur handicapé au sens de l'article L 5213-1 du code du travail, peuvent ouvrir droit (sous conditions de durée d'assurance et de durée cotisée avec handicap) à un départ avant l'âge légal et à une majoration de pension.

Période(s) rachatée(s)

[Modifier mes informations](#)

Il s'agit du rachat des années d'études postérieures au baccalauréat dans la limite de 12 trimestres.

Pension militaire ou solde de réforme

[Modifier mes informations](#)

En tant qu'ancien militaire radié des cadres de l'armée vous bénéficiez, après votre départ à la retraite, d'une pension militaire de retraite rémunérant l'ensemble de vos services militaires.

[En savoir plus](#)

➤ Certains éléments n'ont pas été renseignés dans votre compte, vérifiez bien qu'il n'y a pas eu d'oubli, si tel est le cas demandez la correction en joignant les justificatifs



ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

La correction de vos données dépend soit du Service des retraites de l'État via « modifier mes informations », soit de votre employeur via votre service des ressources humaines.

La mention « Modifier mes Informations » est présente, la demande de correction est à faire en ligne

Cliquer sur « Modifier mes informations »

Carrière

[Modifier mes informations](#)

Récapitule les services valables pour la retraite accomplis dans la fonction publique (État, hospitalière ou territoriale).

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Du 16/04/1979 au 02/04/2002

Civil

Titulaire

Situation
Activité

Taux d'activité
100%

Détachement
Non

Surcotation
Non

Sédentaire ou actif
Sédentaire

ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

2) Cocher la case
correspondant à votre
situation au regard de votre
date de départ à la retraite
souhaitée

3) « Valider »

[×](#)

Ma demande de correction de compte

1 **Prévision** ————— 2 Correction

Je souhaite modifier ou compléter mon compte individuel de retraite.

Je vais désormais demander la correction des rubriques de mon compte. Chaque rubrique (déroulement de carrière, service national, NBI, enfants.....) doit faire l'objet d'une demande de correction distincte.

Dans tous les cas, j'ai bien compris que la production de pièce(s) justificative(s) est indispensable à la mise à jour de mon compte.

Attention : la demande de correction ne peut pas s'appliquer au grade et aux activités relevant d'autres régimes.

[En savoir plus](#) ▾

J'envisage mon départ en retraite dans (obligatoire)

MOINS DE 12 MOIS (ou 18 mois si je suis agent de l'éducation nationale)

PLUS DE 12 MOIS (ou 18 mois si je suis agent de l'éducation nationale)

AnnulerValider

ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

4) Compléter le cadre concernant « la nature de l'anomalie constatée » **1**

5) Joindre la ou les pièces justificatives adéquates en prenant soin de respecter les conditions de format et de taille indiquées **2**

6) Cliquer sur « Valider » **3**

7) Après confirmation de la prise en compte de votre demande, vous en recevrez par mail un accusé réception.

[×](#)

Ma demande de correction de compte sur Carrière de fonctionnaire civil, militaire ou magistrat

✓ Prévission ————— **2** Correction

J'ai constaté une anomalie sur ma carrière et je demande une correction de compte.

Je joins à ma demande les pièces justificatives relatives à ma date de début de carrière, à une période de travail non renseignée, à ma période de catégorie active ou sédentaire, à ma disponibilité, mon temps partiel, mes congés de longue maladie ou longue durée.

Les pièces justificatives à fournir ▾

Je précise la nature de l'anomalie constatée (obligatoire) **1**

Erreur dans mon taux d'activité du 01/01/2000 au 31/12/2001, sur cette période j'étais à 80 %

✓ 93/1500 caractères maximum

↑

Déposer la ou les pièce(s) justificative(s).

Fichiers supportés : .pdf, .jpeg, .jpg, .gif, .png, .doc, .docx, .odt

Choisissez un fichier

2

Taille maximale : 3.5 Mo.
Le nombre total de pièces jointes ne peut pas dépasser 25.
La taille totale des pièces jointes ne peut pas dépasser 10Mo.

📄 Arrêté temps partiel année 2000.pdf (PDF - 0,1Mo) ×

Annuler

Valider **3**

ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

La mention « Modifier mes informations » n'est pas présente :

Carrière

Récapitule les services valables pour la retraite accomplis dans la fonction publique (État, hospitalière ou territoriale).

[En savoir plus](#) ▾

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Du 01/06/2000 au 31/03/2001

Civil **Stagiaire**

Situation	Taux d'activité	Détachement	Surcotation	Sédentaire ou actif
Activité	100%	Non	Non	Sédentaire

La demande de correction est à faire auprès de **votre employeur** via votre **service des ressources humaines** comme indiqué dans votre espace ensap.gouv.fr

Préparer ma retraite

Accédez ici aux informations de votre compte individuel de retraite

Pour corriger un thème, cliquez sur « Modifier mes informations ».

Si vous n'avez pas accès à « Modifier mes informations », contactez votre service de gestion des ressources humaines.

Pour les corrections qui concernent une période relevant d'un autre régime de retraite rapprochez-vous de ce régime pour demander la mise à jour souhaitée.

Les coordonnées de tous vos régimes de retraite sont disponibles dans votre espace personnel sur le site info-retraite.fr dans « Ma carrière » puis « Mes régimes de retraite »



Des questions ?



ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique de l'État en autonomie

Simuler ma retraite

Vue tableau

1

Choisir une date de départ

Visualisez le montant de votre retraite en déplaçant le curseur.



Montant de la retraite
2685 € brut mensuel

Durée retenue
166 trimestres

Durée d'assurance
187 trimestres

% décote (-) / surcote (+)
+26,25 %

Indice majoré utilisé
587

Au plus tôt
01/09/2021

Réinitialiser

Au plus tard
14/02/2025

Simuler ma retraite

Vue dynamique

2

Choisir une date de départ

[Modifier les paramètres de simulation](#)

Votre date de départ (obligatoire)

14/02/2025

Réinitialiser

✓ Valider

Il est possible de réaliser des simulation en autonomie selon deux « présentations » :

1 La vue dynamique
(vue par défaut)

ou

2 La vue Tableau

Pour passer d'une vue à l'autre il faut cliquer sur la case indiquant « vue dynamique » ou « vue tableau »

ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique de l'État en autonomie

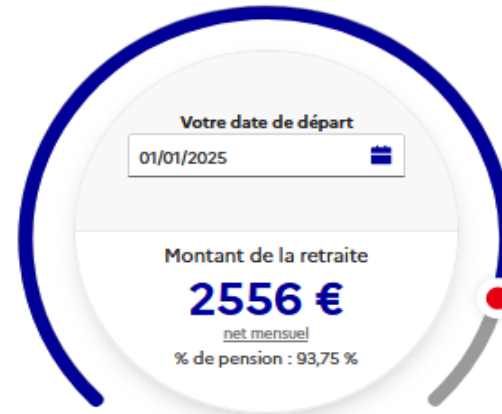
En « vue dynamique », il est possible de modifier plusieurs données dans le simulateur :

- la date de départ souhaitée
- l'indice majoré à la date de départ souhaitée
- Le taux d'activité sur une période donnée (Attention il n'est pas possible de faire une simulation avec un taux d'activité de 0%)

Données modifiables tant dans la vue dynamique que dans la vue tableau

Choisir une date de départ

Visualisez le montant de votre retraite en déplaçant le curseur.



Au plus tôt ▾
01/09/2021

Réinitialiser

Au plus tard ▾
14/02/2025

① Limite d'âge atteinte.

Montant de la retraite
2812 € brut mensuel

Durée retenue
166 trimestres

Durée d'assurance
186 trimestres

% décote (-) / surcote (+)
+25 %

Indice majoré utilisé
592

Modifiez les paramètres de projection pour la simulation

Indice de rémunération connu : 587

Indice de départ

Par exemple, 658

Taux d'activité connu : 100/100

+ Ajouter une période

Réinitialiser

✓ Valider

Simuler ma retraite

Vue dynamique

La vue tableau

La simulation en « vue tableau » permet d'obtenir selon les dates de départ proposées (par pas de six mois ou définies manuellement) :

- le montant net **1**
- le montant brut **2**
- le nombre de trimestres en durée retenue appelée aussi durée cotisée permettant le calcul du taux de pension avant décote ou surcote **3**
- le nombre de trimestres en durée d'assurance définissant le départ avec ou sans décote **4**
- l'indice retenu pour le calcul de la pension **5**
- la décote ou surcote appliquée **6**
- le pourcentage de pension net (après décote ou surcote) **7**

Choisir une date de départ

[Modifier les paramètres de simulation](#)

Votre date de départ (obligatoire)

01/12/2036



Réinitialiser

✓ Valider

Tableau récapitulatif de votre simulation

Date d'effet de la pension : 01/12/2036

Montant mensuel net

1407 € **1**

Montant mensuel brut

1548 € **2**

Durée retenue

147 trimestres **3**

Durée d'assurance

165 trimestres **4**

Indice majoré utilisé

466 **5**

Pourcentage de décote (-) ou surcote (+)

-8,75 % **6**

Pourcentage de pension après décote ou surcote

58,49 % **7**

Date d'effet de la pension : 01/06/2037

Montant mensuel net

1463 €

Montant mensuel brut

1610 €

Durée retenue

149 trimestres

Durée d'assurance

167 trimestres

Indice majoré utilisé

466

Pourcentage de décote (-) ou surcote (+)

-6,25 %

Pourcentage de pension après décote ou surcote

60,91 %

ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique d'État en autonomie



Attention : le simulateur ne permet pas de calculer sa retraite pour :

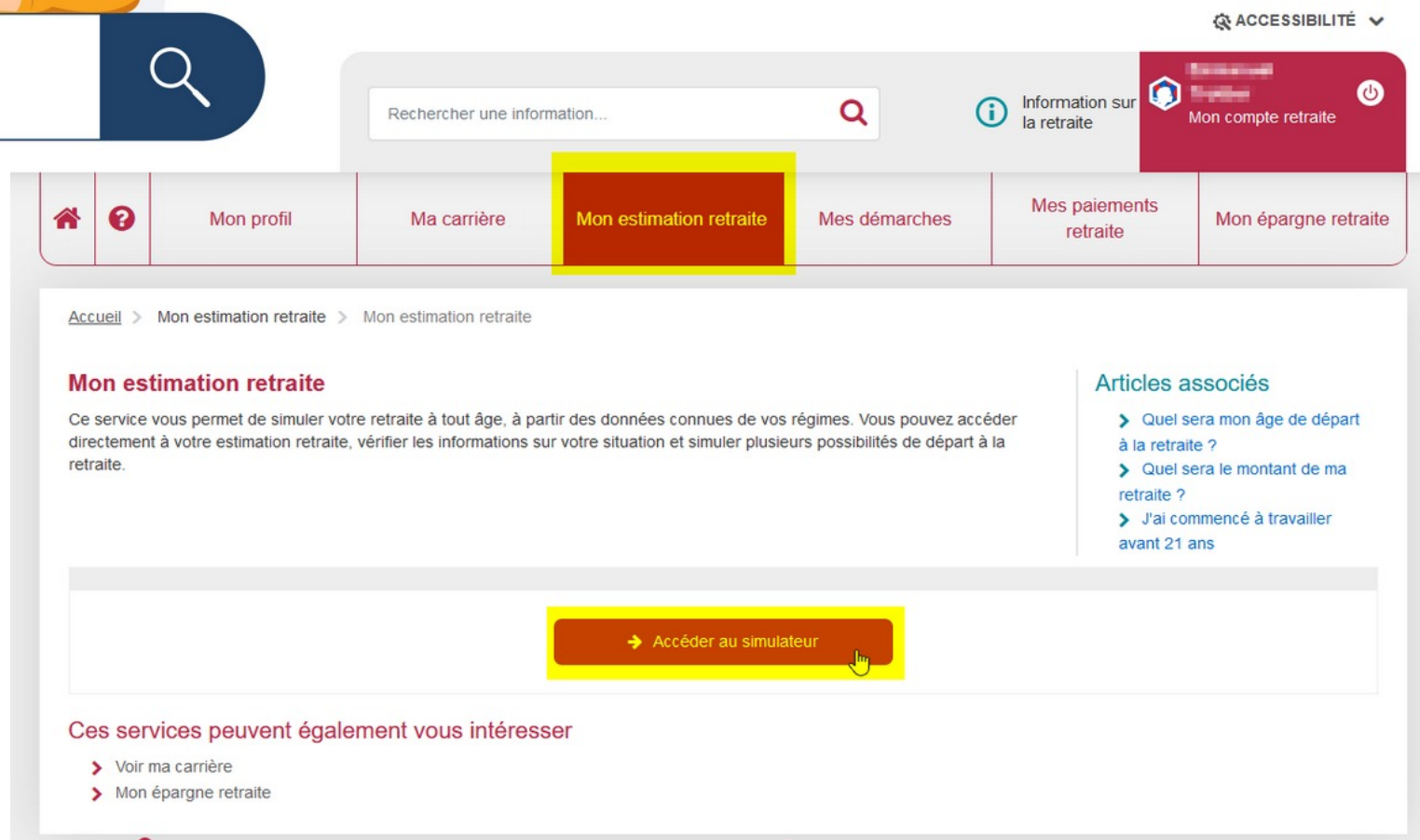
- ◆ un départ anticipé pour handicap ou pour invalidité,
- ◆ de prolonger sa carrière au-delà de 3 ans après la limite d'âge ou dans le cadre d'une disponibilité ou d'une retraite progressive

NB : La majoration pour enfants n'est calculée et intégrée que si les droits sont ouverts

2-3 ans avant votre départ à la retraite

info-retraite.fr : estimer ses retraites en autonomie

Pour obtenir une estimation globale de l'ensemble de vos retraites et pensions le **simulateur M@rel** est à votre disposition dans votre espace personnel sur le site **info-retraite.fr**



ACCESSIBILITÉ ▾

Rechercher une information...

Information sur la retraite

Mon compte retraite

Mon profil

Ma carrière

Mon estimation retraite

Mes démarches

Mes paiements retraite

Mon épargne retraite

Accueil > Mon estimation retraite > Mon estimation retraite

Mon estimation retraite

Ce service vous permet de simuler votre retraite à tout âge, à partir des données connues de vos régimes. Vous pouvez accéder directement à votre estimation retraite, vérifier les informations sur votre situation et simuler plusieurs possibilités de départ à la retraite.

Articles associés

- > Quel sera mon âge de départ à la retraite ?
- > Quel sera le montant de ma retraite ?
- > J'ai commencé à travailler avant 21 ans

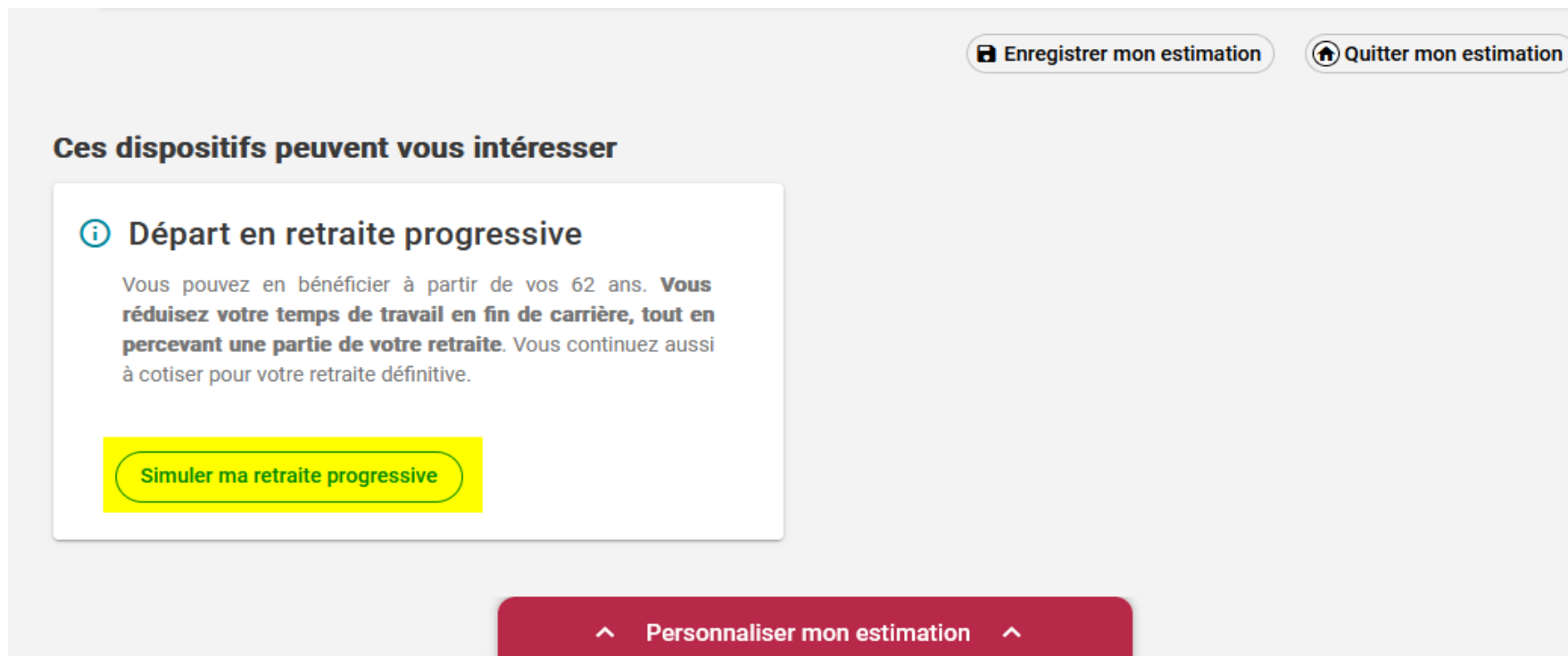
→ Accéder au simulateur

Ces services peuvent également vous intéresser

- > Voir ma carrière
- > Mon épargne retraite

Il est possible de réaliser une estimation de sa **retraite progressive** sur le site info-retraite.fr

Le simulateur de retraite progressive est disponible en bas de page à l'issue d'une simulation personnalisée du simulateur M@rel



Enregistrer mon estimation Quitter mon estimation

Ces dispositifs peuvent vous intéresser

i **Départ en retraite progressive**

Vous pouvez en bénéficier à partir de vos 62 ans. **Vous réduisez votre temps de travail en fin de carrière, tout en percevant une partie de votre retraite.** Vous continuez aussi à cotiser pour votre retraite définitive.

[Simuler ma retraite progressive](#)

^ Personnaliser mon estimation ^

2-3 ans avant votre départ à la retraite

Solliciter un accompagnement personnalisé

A partir de 55 ans ou à moins de 7 ans de la date d'ouverture des droits si départ anticipé ou à moins de 2 ans de la retraite à jouissance immédiate pour les militaires.



Demandez un entretien information retraite (EIR)

Suivant votre situation

EIR instantané

Rendez-vous fixé dans les 7 jours

Un questionnaire adapté

EIR réalisé par téléphone ou par mail

Les projections sont envoyées par mail

- Disponibilité sans reprise d'activité

EIR différé

Rendez-vous fixé dans les 3 mois

Un questionnaire adapté

EIR réalisé soit par téléphone soit par mail

- Invalidité potentielle ou handicap
- Disponibilité avec reprise d'activité dans la fonction publique
- Militaires
- Agent finissant sa carrière en détachement
- Recul de limite d'âge, prolongation d'activité, maintien en fonction
- Départs au titre de l'amiante
- Départs anticipés Carrière longue complexes, ...

Des questions ?



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

6 mois
avant ma
retraite

1

Je me connecte à
info-retraite.fr
« Demander ma
retraite »
pour informer
tous mes régimes

2

Je poursuis en
me connectant à
ensap.gouv.fr
« Demander ma
retraite »
pour obtenir ma
retraite de l'État
et ma retraite
additionnelle ⁽³⁾
(RAFP)

18 mois

pour les personnels enseignants
de l'éducation nationale

En cas de départ au titre de services actifs, du handicap, de parent de 3 enfants ou de parent d'un enfant invalide :

- votre demande de départ anticipé pour un de ces motifs devra être déposée sur l'ENSAP, 6 mois avant la date de départ souhaitée ;
- pour tous vos autres régimes, votre demande devra être effectuée sur le site info-retraite.fr 6 mois avant l'âge légal de départ de votre génération



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

1

Le dépôt de la demande en ligne sur le site info-retraite.fr

Se rendre sur le site info-retraite.fr
Cliquer sur « j'accède à mon compte »



< Retour à l'accueil

Avec FranceConnect, j'accède à tous les services
J'accède à mon compte retraite en utilisant ameli.fr, impots.gouv.fr...



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Je me connecte en accès limité

N° de sécurité sociale (13 caractères) ⓘ

Exemple : 1 23 45 67 891 234

Mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[Me connecter en accès limité](#)

Ce qui est disponible en accès limité

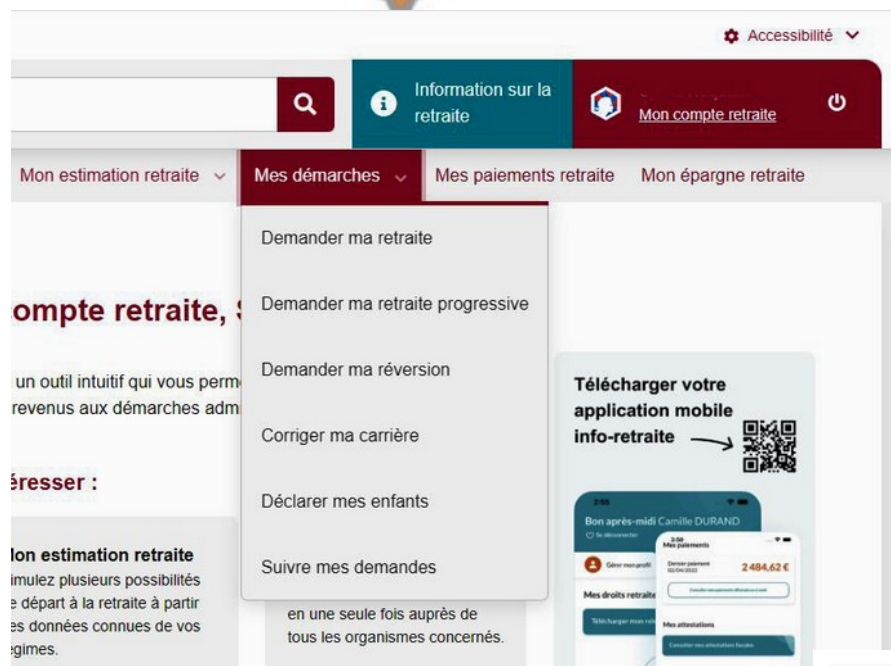
- Ma carrière
- Mon estimation retraite
- Ma retraite à l'étranger
- Mes attestations de paiement et mes attestations fiscales
- Mes démarches : demander ma retraite, corriger ma carrière, déclarer mes enfants...
- Suivi de mes demandes



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier



Le dépôt de la demande en ligne sur le site info-retraite.fr



Cliquer sur « Mes démarches » et « Demander ma retraite »

Accéder à la démarche en ligne, suivre les étapes et valider la demande

Vous demandez votre retraite progressive

La retraite progressive consiste à percevoir une partie de sa retraite tout en poursuivant son activité professionnelle à temps partiel.

Le service "Demander ma retraite progressive" transmet votre demande à **tous vos régimes** en une seule fois.

La demande doit être effectuée au plus tôt 5 mois avant la date souhaitée.

[Demander ma retraite progressive](#) ➔

Vous demandez votre retraite

Quels que soient les métiers exercés dans votre carrière, vous pouvez demander votre retraite en ligne à tous vos régimes en une seule fois.

Avant d'utiliser le service "Demander ma retraite", il est indispensable de vérifier **les informations sur votre carrière**.

Vous pouvez le faire en consultant la rubrique "Ma carrière" sur votre compte retraite.

[Demander ma retraite](#) ➔

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier



Le dépôt de la demande en ligne sur le site info-retraite.fr

A l'issue de votre demande sur le site info-retraite.fr vous recevrez :

1 un accusé réception du dépôt de votre demande de départ à la retraite

[Portail info-retraite](#)

Bonjour,

Le 31/05/2023, vous avez transmis votre demande de retraite (n°DRL6915) auprès de :

- SRE (Fonctionnaire État, magistrat, militaire)

Elle sera prise en charge par votre régime de retraite qui, si besoin, prendra contact avec vous.

Concernant le SRE (service des retraites de l'Etat), il faut poursuivre la demande sur votre espace numérique personnel de l'agent public - [ENSAP](#)

Pour télécharger le récapitulatif de votre demande ou suivre l'avancée de votre dossier, rendez-vous sur [votre compte retraite](#).

À bientôt sur www.info-retraite.fr, le site de vos régimes de retraite.

Ce courriel vous est envoyé automatiquement par l'Union Retraite afin d'accuser réception de votre demande et nous permettre d'améliorer le service via une enquête de satisfaction. Veuillez ne pas utiliser la fonction « répondre à l'expéditeur ». Vos données à caractère personnel sont traitées dans le strict respect du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 général sur la protection des données (RGPD). Vous disposez par conséquent de droits sur vos données tels que l'accès et la rectification de vos données ; vous pouvez aussi vous opposer à être contacté dans le cadre de nos enquêtes de satisfaction en cliquant sur ce lien : <https://www.info-retraite.fr/portail-services/user/information>.

Pour disposer d'une information complète sur le traitement de vos données à caractère personnel par l'Union Retraite, veuillez prendre connaissance de notre politique de protection des données : <https://www.info-retraite.fr/portail-info/site/Portail/informationnel/home/donnees-personnelles.html>.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'un avertissement ou d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale, sauf en cas de bonne foi de la personne concernée.

2 un courriel vous dirigeant vers votre espace ENSAP pour finaliser votre demande de retraite de la FPE



Suivi de votre demande de départ à la retraite initiée sur le portail info-retraite.fr

Mme: [REDACTED]

Vous avez initié une demande de retraite sur le portail info-retraite.

Concernant le régime des retraites de l'État, vous devez poursuivre votre demande en ligne dans votre espace numérique sécurisé (ENSAP).

Cette procédure vous permettra de finaliser votre demande.

Cliquez sur le lien ci-dessous :

➤ Aller sur <https://ogentpublic.io.dgfiip/web/accueilnonconnecte>

Lors de cette procédure, soyez attentif(ve) aux éléments suivants :

- vérifiez votre date de départ à la retraite,
- vous souhaitez un départ anticipé, vérifiez que le motif de départ sélectionné correspond à votre choix.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction générale des Finances publiques

Veillez ne pas répondre à cet e-mail. Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne reçoivent donc aucune réponse.

Recommandations

Pour votre sécurité :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.
- Assurez-vous bien de l'adresse de notre site internet (URL) qui doit toujours débiter par : <https://ensap.gouv.fr>

Retrouvez la DGFiP sur Twitter (@dgfiip-officiel) et sur Facebook : Direction générale des Finances publiques

ENSAP.GOUV.FR EST UN SITE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

2

Le dépôt de la demande en ligne sur le site ensap.gouv.fr

A l'issue de votre demande de départ sur info-retraite.fr, un événement est affiché dès le lendemain dans votre tableau de bord ENSAP

Mon tableau de bord

Bienvenue dans votre espace sécurisé

Événements

- 1 Poursuivre votre demande de départ à la retraite initiée sur le portail info-retraite.fr
Vous avez initié votre demande de retraite sur le portail info-retraite.fr. Poursuivez votre demande dans votre compte ENSAP.

Accueil

Mon profil

MES DOCUMENTS

Ma rémunération

Ma pension

MA RETRAITE

Préparer ma retraite

Simuler ma retraite

Demander ma retraite

Cliquez sur ce bloc pour ouvrir la page contenant l'accès au service « Demander ma retraite » pour finaliser votre demande de retraite de l'État

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

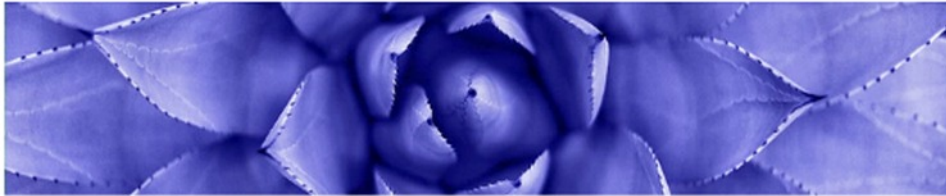


Le dépôt de la demande en ligne sur le site ensap.gouv.fr

Demander ma retraite

Remplissez le formulaire de demande de retraite en 6 étapes

Avant-propos



IMPORTANT

Effectuez votre demande de départ sur [info-retraite](https://info-retraite.fr)

Effectuez d'abord votre demande de départ :

- sur le site [Info Retraite](https://info-retraite.fr) (1)
- et poursuivez-la ici en 6 étapes. [Consultez notre vidéo](#)

(1) Attention : en cas de départ anticipé au titre de services actifs, du handicap, de parent de 3 enfants ou de parent d'un enfant invalide, cette étape préalable sur le site info-retraite ne vous concerne pas. La demande devra être faite sur ce site 6 mois avant l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite de votre génération.

[En savoir plus en cas de départ anticipé](#)

Nouveauté

Simplification de vos démarches : certains employeurs publics ont supprimé la demande de radiation des cadres. [Si vous relevez de l'un d'entre eux](#), vous n'avez plus de demande de radiation des cadres à lui transmettre à l'issue du dépôt de votre demande de départ.

Préparez vos pièces justificatives

Pour toute pièce justificative manquante, le service des retraites de l'État (SRE) vous contactera via votre [messagerie sécurisée](#). À défaut de réponse de votre part, le SRE ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

- Avant de démarrer, consultez la liste des pièces sur le [site des retraites de l'État](#)
- Lisez attentivement les informations de la première étape de la demande de départ.

Si vous vous interrogez sur certains points lors du déroulement de votre demande, vous pouvez aussi consulter [la FAQ Retraite](#).

Attention : si vous cessez toute activité sur votre espace connecté pendant plus de 30 minutes, votre session sera automatiquement fermée pour des raisons de sécurité. Vous devrez alors reprendre la totalité de vos saisies. Il est donc important de préparer toutes les pièces justificatives nécessaires, relatives aux enfants ou à un éventuel départ au titre du handicap.



Prendre le temps de lire les informations avant de commencer votre demande.

Une **vidéo** présentant les étapes de la demande est à votre disposition ainsi que la **liste des pièces justificatives** à joindre à votre demande.

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

2

Le dépôt de la demande en ligne sur le site ensap.gouv.fr

La demande de départ
comporte 6 étapes



Astuce : Pensez à renseigner comme adresse principale dans votre profil ENSAP une adresse électronique privée accessible en permanence.

A défaut, si vous quittez votre service avant votre date de radiation des cadres, vous n'aurez plus accès à votre boîte professionnelle, de même lorsque vous serez retraité.

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

La demande de radiation des cadres :

Demande de retraite de l'État Demande de radiation des cadres

Identité

Nom et prénom
Nom Usage
Date de naissance
N° sécurité sociale

Coordonnées

Adresse
Commune
Code postal
Pays
Tél. de contact
Courriel de contact

Situation administrative

Administration Employeur : Ministère de l'Agriculture
Grade

Demande de départ

Date de départ
Motif de départ : Départ à l'âge légal de la retraite ou au-delà en qualité d'actif ou de sédentaire ou en qualité de militaire

Fait à :

Le :

Signature :

Adressez cette demande de départ à la retraite,
par voie hiérarchique, à votre administration gestionnaire

TIMBRE (réservé à l'administration)

TIMBRE (réservé à l'administration)

Pièce jointe au mail de validation : la demande de radiation des cadres préremplie, est à imprimer par Vos soins et à remettre datée et signée à votre employeur ou à votre service RH

Ce documents PDF est également accessible dans le suivi de la demande, disponible au plus tôt le lendemain de la demande de départ

Depuis 2022 la demande de radiation des cadres n'est plus proposée aux agents des administrations entrant dans le champ d'application de la simplification de la demande de départ.

Les administrations concernées sont listées au lien suivant :

https://retraitesdeletat.gouv.fr/files/files/Actif/ProcedureSimplifiee/procedure_simplifiee_demande_depart_liste_employeurs_Fevrier2026.pdf

En conséquence, l'étape de radiation des cadres peut ne pas être présente dans le suivi de votre demande de départ.

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site ensap.gouv.fr

MA RETRAITE

Préparer ma retraite

1

Simuler ma retraite

Accueil

Mon profil

MES DOCUMENTS

Ma rémunération

MA RETRAITE

Préparer ma retraite

Simuler ma retraite

Suivre ma demande

Mon tableau de bord

Bienvenue dans votre espace sécurisé

Suivre ma demande

↓ Votre récapitulatif de demande de départ **Nouveau**
16/09/2021 Récapitulatif-demande-départ-retraite.pdf (PDF - 23Ko)

↓ Votre demande de radiation des cadres **Nouveau**
16/09/2021 Demande-radiation-cadres.pdf (PDF - 24Ko)

Voir toutes les étapes

Simulateur de retraite

Simulez votre retraite dès maintenant.

Une fois la demande de départ à la retraite validée, il y a un retour automatique au tableau de bord

1 Le service de demande de départ est fermé immédiatement après la validation de votre demande. Il s'agit d'une sécurité visant à éviter les demandes multiples


2 Dans les 5 jours suivants, le service « Suivre ma demande de départ » sera accessible dans le menu et sur le tableau de bord

3 Les derniers évènements reçus sont également visibles sur le tableau de bord

Un clic sur « Voir toutes les étapes » vous permet l'accès direct à la page de suivi

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site ensap.gouv.fr



A chaque étape du dossier de votre demande, un événement sera affiché sur votre page d'accueil dans votre tableau de bord et un courriel vous sera adressé (sauf pour la dernière étape qui sera uniquement affichée dans le suivi de votre demande)

Un clic sur cet événement spécifique permet d'ouvrir directement le document PDF

Les étapes à venir sont indiquées avec les échéances minimum et maximum.

Suivre ma demande

Jours restants avant votre départ

353 jours

Étape à venir ○ Date de départ prévue le 01/10/2022

Étape à venir ○ Demande de départ à la retraite validée
Au plus tard 1 mois avant la date de départ.

Étape à venir ○ Estimation de ma pension
Au plus tard 2 mois avant la date de départ.

Étape à venir ○ Informations transmises par l'employeur
Au plus tard 3 à 5 mois avant la date de départ.

➤ Où en est ma demande ?

Mon employeur

Pour permettre l'instruction de votre dossier, votre employeur doit transmettre au Service des Retraites de l'État :

- votre arrêté de radiation des cadres,
- vos dernières données de carrière.

Moi

Vous pouvez vérifier vos dernières données de carrière servant au calcul de votre pension lorsque votre estimation de pension sera en ligne.

IMPORTANT

Pour que votre employeur puisse produire ces éléments, vous devez lui adresser votre demande de radiation des cadres. Si cela n'est pas encore fait, adressez le document accessible ici au plus tôt à votre employeur.

Si vous êtes démissionnaire, ne tenez pas compte de ce document.

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier Sur votre espace personnel ENSAP



Dernière étape : la mise à disposition du titre de pension

Vous serez informé(e) par courriel ainsi que par une notification dans votre tableau de bord de la mise à disposition de votre titre de pension

Pour y accéder il est impératif de compléter la déclaration de situation au regard du cumul et du détachement, une fois cette étape validée il vous sera possible de consulter votre titre.

Ma pension

Vous êtes nouvellement pensionné(e). Vous pourrez accéder à votre titre de pension après avoir complété cette déclaration, avec les éléments d'informations dont vous disposez.

Pour plus d'informations, consultez notre site retraitesdeletat.gouv.fr

Étape 1 sur 2

Ma situation au regard du cumul d'une pension et d'une rémunération

Votre pension n°11200055767Q d'un montant brut annuel de 4 528,21 € est payée par le centre payeur de Rennes.

Votre limite de rémunération brute annuelle s'élève actuellement à 8 555,42 €.

J'exerce ou j'exercerai une activité rémunérée par un employeur public après ma mise à la retraite :

- Oui
 Non

Étape 2 sur 2

Ma situation au regard du détachement

Au cours de ma carrière, j'ai été placé(e) en détachement et je bénéficie ou suis susceptible de bénéficier à ce titre d'une autre retraite : (obligatoire)

- Oui
 Non

✓ Valider

Une fois cette déclaration validée, vous pourrez accéder à votre titre de pension.

Le paiement de votre pension se fera automatiquement selon le calendrier en vigueur

Calendrier disponible sur le site retraitesdeletat.gouv.fr

> Onglet Retraité/Le paiement de ma retraite/Les dates de paiement

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site info-retraite.fr

Le suivi de vos demandes de retraites auprès des différents régimes (sous réserve qu'une demande de départ ait été réalisée dans le site info-retraite.fr) est disponible dans votre espace personnel du site info-retraite.fr :

The screenshot displays the user interface of the 'info-retraite.fr' website. At the top left is the 'INFO RETRAITE' logo with the tagline 'Vos régimes vous simplifient la retraite'. To the right is a search bar with the placeholder text 'Rechercher une information...'. Further right are links for 'Information sur la retraite' and 'Mon compte retraite'. A navigation bar contains several menu items: 'Mon profil', 'Ma carrière', 'Mon estimation retraite', 'Mes démarches' (highlighted with a yellow border), 'Mes paiements retraite', and 'Mon épargne retraite'. A dropdown menu is open under 'Mes démarches', listing 'Demander ma retraite', 'Demander ma réversion', 'Déclarer mes enfants', and 'Suivre mes demandes' (highlighted in yellow). A mouse cursor is positioned over the 'Suivre mes demandes' option. In the top right corner, there is an 'ACCESSIBILITÉ' link with a downward arrow. At the bottom right, there is a link for 'Retourne des retraites : suis-je concerné'.

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site info-retraite.fr

1 demande en cours

0 demande traitée

Vos régimes de retraite peuvent traiter certaines demandes en concertation.

Il est possible d'avoir une vue d'ensemble du suivi des traitements de votre demande de départ auprès de vos différents régimes.

Rappel : Pour toute demande d'information sur le suivi de votre demande par un régime en particulier, il convient de vous rapprocher du régime concerné.

Les conseillers retraites du Service des Retraites de l'État ne sont en mesure de vous informer qu'au sujet de votre demande de départ « SRE »

Demande de retraite



Le processus de départ à la retraite / Le report de la demande de départ

Vous souhaitez reporter votre date de départ

Informez votre employeur.

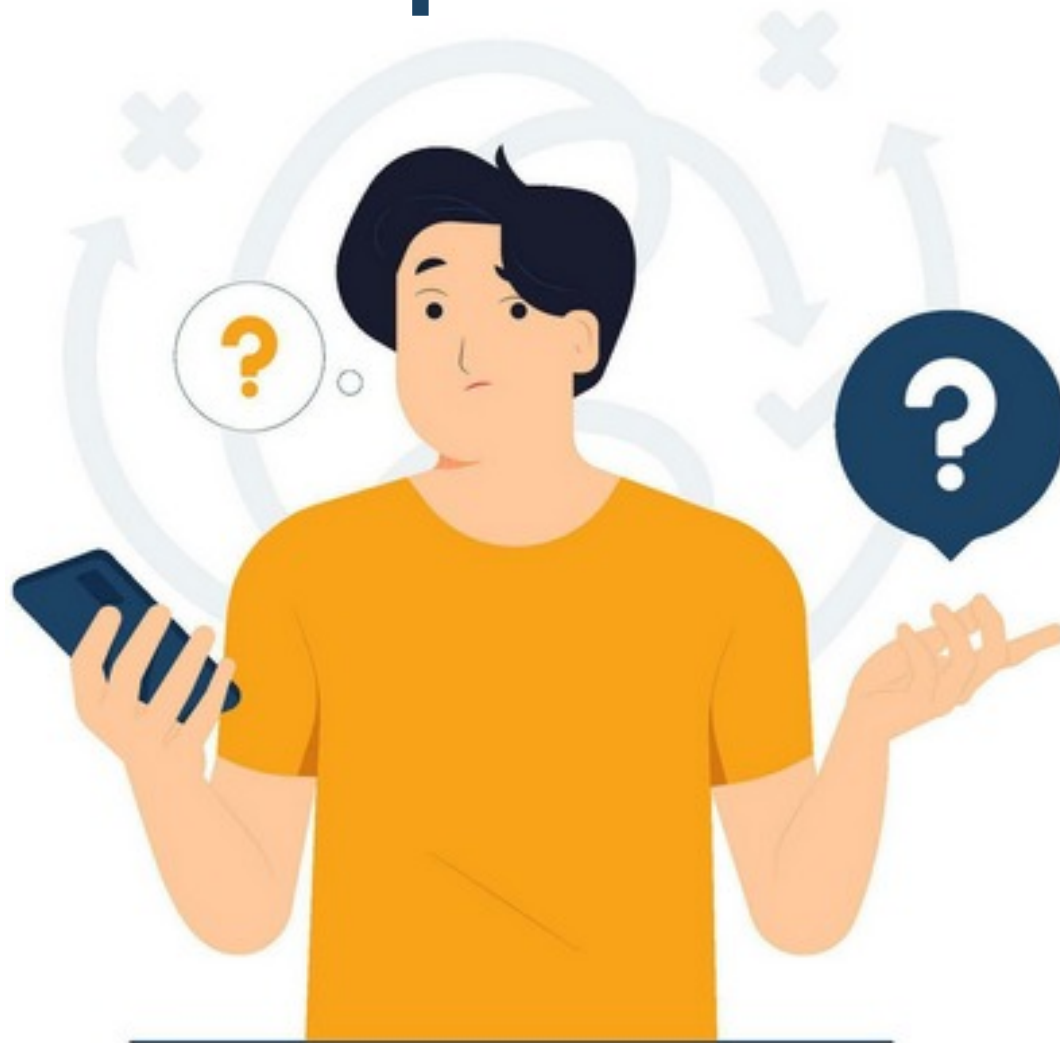
Vous devez obtenir son accord
(établissement d'un nouvel arrêté de
radiation des cadres)

Si une **demande** est en cours auprès
d'**autres régimes** de retraite il est
impératif de les informer et d'obtenir
leur accord

Contactez le SRE pour informer le
service en charge du traitement de
votre demande de votre décision

Toute demande de report entraînera l'annulation de
la demande en cours et nécessitera de refaire une
demande sur le site ensap.gouv.fr

Des questions ?



Le paiement de la pension et les documents associés

Vos bulletins de pension seront disponibles dans l'onglet « Ma pension » de votre espace personnel ENSAP en cliquant sur « Bulletins de pension »

Mon profil

Mes documents

- Ma rémunération
- Ma pension**

Ma Retraite

- Préparer ma retraite
- Simuler ma retraite

Ma pension

Consultez vos documents de pension et attestations fiscales

Pensions et attestations fiscales

Filtrer par type de document

Bulletins de pensions Attestations fiscales Titre de pension

Selectionner

Bulletin Mars Nouveau

2020_04_BPENS_janvier.pdf (PDF,75Ko)



Tout changement de situation, comme la modification de vos coordonnées bancaires, **est à signaler** via la messagerie sécurisée de votre espace personnel ENSAP.

Focus sur une situation particulière : la reprise d'activité (Réglementation applicable jusqu'au 31/12/2026)

Vous pouvez souhaiter reprendre une activité maintenant ou plus tard.

Une déclaration est à effectuer si vous reprenez une activité après votre admission à la retraite.

Si vous percevez des revenus d'activité versés par des organismes du secteur privé comme du secteur public ou provenant d'une activité non salariée, vous devez déclarer votre activité à votre centre de retraites dont l'adresse figure sur la lettre accompagnant votre titre de pension ainsi que sur vos bulletins de pension.

Les règles de cumul d'activité applicables

Vous pouvez cumuler intégralement votre pension de l'Etat et une rémunération d'activité dans les trois cas suivants :

- vous avez atteint l'âge légal de départ à la retraite des sédentaires de votre génération, **vous justifiez d'une durée d'assurance vous permettant de bénéficier d'une retraite de fonctionnaire à taux plein (sans décote)** et vous avez liquidé tous vos droits à pension auprès de toutes les caisses auxquelles vous avez été affilié (régimes français et étrangers) ;
- vous avez dépassé l'âge de 67 ans et vous avez liquidé tous vos droits à pension auprès de toutes les caisses auxquelles vous avez été affilié (régimes français et étrangers).
- vous êtes titulaire d'une pension de retraite pour invalidité.

Dans toute autre situation, le cumul de votre pension et d'un revenu est limité et le paiement de votre pension pourra alors être suspendu partiellement ou en totalité si vous dépassez cette limite :

- vous continuerez à percevoir intégralement votre pension si vos revenus bruts d'activité sont inférieurs par année civile au tiers de votre pension brute plus un forfait de 8198,04 € au 1^{er} janvier 2026) ;
- si vos revenus bruts d'activité sont supérieurs à ce plafond, seul l'excédent est déduit de votre pension. Si cet excédent est supérieur au montant de votre pension, son paiement est alors suspendu en totalité.

Vous devez signaler votre reprise d'activité via votre messagerie sécurisée accessible depuis votre espace personnel ENSAP

Un simulateur de calcul de cumul pension/rémunération est à votre disposition en bas de la page Retraité/La reprise d'activité/le cumul emploi et retraite du site retraitesdeletat.gouv.fr



retraitesdeletat.gouv.fr

« Mon parcours retraite »
Une mine d'informations, un guide
qui vous oriente vers les services
adaptés à votre situation !



Une question sur le paiement de votre pension ? [consultez nos réponses.](#)

Bienvenue sur le site Retraites de l'État

Un site de la Direction générale des Finances
Publiques



Mon parcours retraite

Le guide qui m'oriente vers les services et les
informations adaptés à mes besoins



Contactez le SRE / Quelle que soit ma situation : je suis accompagné(e)

- ◆ - Vous êtes en activité (titulaire) à la Fonction publique de l'État

02 40 08 87 65 **Service gratuit
+ prix appel**



Les conseillers
retraites du SRE
sont à votre
disposition par
téléphone du lundi
au vendredi de
8h30 à 17h00
(heure de
métropole)

- ◆ - Vous êtes retraité de l'État

Nouveau numéro
0 970 82 33 35 **Service gratuit
+ prix appel**



- ◆ - Vous êtes en activité ou à la retraite



Messagerie sécurisée



Service des Retraites de l'État

10, boulevard Gaston-Doumergue

44964 Nantes cedex 9

Des questions ?



Le SRE vous souhaite un départ à la retraite en toute tranquillité.

